Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260630-DCM_2026_087-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
-
DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE
-
Mairie de **CHINON**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU **MARDI 30 JUIN 2026**

2026-087

Le mardi 30 juin, à 18h300, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 24 juin 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 29
Nombre de Membres présents : 28	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 1	Abstention : 0
	Non votant : 0

SONT PRESENTS :
Monsieur DUPONT, Monsieur JAILLAIS, Madame LAMBERT, Monsieur DUCHESNE, Madame LAGREE, Monsieur PLANCHON, Madame PAVERO, Monsieur BRETT, Madame LECRUT-CHARNAVEL, Madame BOISNIER, Madame GACHET, Madame GUEYE, Monsieur FLEUREAUX, Monsieur SARKADI, Monsieur GUERTIN Madame LEFAY, Monsieur BERTRANDA, Madame MARTINEAU, Monsieur RIBEIRO, Madame BADILLER, Madame DE JENLIS, Monsieur VARANNE, Madame PANNIER, Monsieur DUFRESNE, Madame RUFET, Madame BOURGEOIS, Monsieur FIELD, Monsieur NIZOU

ONT DONNE PROCURATION :
Monsieur LE TREUT à Monsieur JAILLAIS

ABSENT EXCUSE :
Monsieur LE TREUT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BOURGEOIS

Accord-cadre Chinon / Fondation du Patrimoine – collaboration autour du patrimoine de Chinon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 2025-135, qui approuve le renouvellement de la convention Ville d'Art et d'Histoire pour la période 2025-2034.

Considérant que la ville de Chinon est signataire d'une convention « Ville d'Art et d'Histoire » depuis le début des années 2000 et qu'à ce titre, elle mène de nombreuses actions de connaissance, conservation et transmission du patrimoine local.

Considérant que le renouvellement de cette convention en 2025 prévoit notamment un axe visant le développement de partenariats, des rencontres ont eu lieu avec la délégation départementale de la Fondation du patrimoine pour renforcer notre partenariat. A la suite de celles-ci, un accord-

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260630-DCM_2026_087-DE

cadre a été rédigé, il vise à formaliser un partenariat renforcé entre les services de la ville et ceux de la Fondation du patrimoine pour soutenir la protection, la restauration, la valorisation et la promotion du patrimoine de Chinon.

Cet accord-cadre prévoit des comités de pilotage a minima annuels qui permettront de faire l'état des projets en cours et prévus sur le patrimoine communal, mais aussi d'évoquer les projets privés développés sur le territoire communal. Sa durée est fixée à la durée du mandat municipal. Enfin, l'annexe 1 précise les membres du comité de pilotage et les responsables opérationnels de cet accord-cadre.

L'accord-cadre sera complété de conventions d'application spécifique pour chaque projet où un accompagnement de la Fondation est souhaité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ***APPROUVE** le contenu et la signature de cet accord-cadre ;*
- ***AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.*

Fait à Chinon, le 30 juin 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHINON (I. & L.)

Jean-Luc DUPONT

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication